

ABS Responsabilité civile et pénale des dirigeants

Par **oristab**, le **09/11/2010** à **15:07**

Bonjour

J'éprouve des difficultés quand à la réalisation d'un cas pratique:

Dans les faits qui nous sont soumis un dirigeant commet un abus de biens sociaux (ABS)

Je souhaiterai savoir si l'action [i:g21eafoa]ut singuli[i:g21eafoa] est possible d'être exercée sur le plan pénal? (il me semble que oui)

Je souhaiterai également savoir si un ABS peut constituer sur le plan civil une faut de gestion susceptible d'engager la responsabilité civile du dirigeant l'ayant commis.

Cordialement